Guerville, le13 Juin 2022

**Objet : inscription transport scolaire 2022/2023**

<https://ts.iledefrance-mobilites.fr>

Madame, Monsieur,

Île-de-France Mobilités organise et finance, en sa qualité d'autorité organisatrice, les transports scolaires sur le territoire des Yvelines.

Le Syndicat Mixte de Transport Scolaire Mantes Maule Septeuil (SMTS)est désigné comme organisateur local et à ce titre gère les transports scolaires sur votre périmètre.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de septembre 2022/2023, vous allez devoir inscrire votre / vos enfant(s) pour l’obtention du titre de transports « SCOL’R », utilisable uniquement sur les lignes des circuits spéciaux scolaires.

Afin d’améliorer le service qui vous est rendu, nous faisons évoluer l’inscription et le paiement en ligne.

**Ce service sera disponible sur le site Ile-de-France Mobilités, à partir du 20 Juin 2022, rubrique « Transports scolaires ».**

Vous trouverez ci-joint, le lien à suivre afin de réaliser l’inscription de votre/vos enfant(s) pour la délivrance de la carte SCOL’R 2020/2021 via le site internet d’Ile de France Mobilités (<https://ts.iledefrance-mobilites.fr>)

Les familles ayant déjà effectué une inscription en ligne en 2021/2022 doivent réutiliser le même mot de passe. En cas d’oubli de ce dernier, faire mot de passe oublié pour en obtenir un nouveau.

Nous vous invitons à bien vérifier les données d’inscription ainsi, et surtout, les coordonnées mail et téléphonique, ceci afin de recevoir toutes les informations du SMTS.

**Nous attirons votre attention sur le fait qu’après l’inscription en ligne vous devrez attendre la validation par le SMTS avant de pouvoir régler par carte bancaire. Vous recevrez alors un mail pour vous inviter à payer.**

Vous trouverez également en pièce jointe le règlement intérieur de transport qu’il vous appartient de lire attentivement ainsi que votre ou vos enfants.

Les horaires se trouvent également en pièce jointe.

Le Syndicat Mixte de Transport Scolaire apporte une participation financière et modifie les tarifs d’Ile de France Mobilités. Les élus du SMTS ont décidé de reconduire les tarifs 2021/2022 et ceci pour la 5ème année consécutive.

Ainsi les tarifs sont les suivants :

**1er enfant : 97 €**

**A partir du 2ème enfant même famille : 79 €**

**Renouvellement carte suite à perte ou vol : 18 €**

Les élèves de Septeuil bénéficient de la gratuité lors de l’inscription (prise en charge financière de la commune de Septeuil qui re facture ensuite aux familles)

Les familles qui ne pourraient payer en ligne devront nous contacter à l’adresse suivante pour l’envoi d’un dossier d’inscription: smts.boinville78930@gmail.com

Le service gestionnaire reste à votre disposition pour toutes questions.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Le Président**

**Daniel Maurey**